



Commandement loyers de retard

Par **Joel661**, le **11/03/2009** à **16:21**

Suite à des problèmes financiers je n'ai pu honorer mes loyers de Janvier et février, mais payé celui de Mars. J'ai proposé le 24 Février à mon propriétaire un plan d'apurement mensuel de ma dette, j'ai eu en réponse le 3 Mars un commandement de payer par huissier pour les loyers de Janvier Février et Mars (mars déjà payer). Je pense que ce commandement à été fait avant le 1er Mars ce dernier étant un Dimanche, depot par le huissier le 3 Mars.

Que puis-je faire pour obtenir un échelonnement de ma dette sachant que lui le refuse. De plus il me demande une avance mensuelle sur charges (eau, ordures ménagères) que depuis 6 ans je paye annuellement à échéance, ce qui figure d'ailleurs sur mon bail, avance sur charges figurant sur le commandement de payer.

Pouvez vous me dire si il y a un défaut dans l'acte par rapport au mois de mars payé, ou par rapport aux dattes, ou aux charges réclamées.

Merci de votre réponse?